

Rôle d'évaluation 2022, 2023 et 2024 Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac

L'organisme responsable de l'évaluation de la M.R.C. de Mékinac, par l'entremise de son mandataire, soit la firme Servitech inc., a procédé au dépôt du nouveau rôle d'évaluation de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac pour les exercices financiers de 2022 à 2024 inclusivement. Ce rôle a été préparé en respect avec la Loi sur la Fiscalité municipale ainsi que les règlements qui en découlent.

Il est très important de noter que les valeurs inscrites au nouveau rôle ont été établies en date du **1^{er} juillet 2020** tel que l'exige la Loi sur la Fiscalité municipale et seront en vigueur pour les années 2022, 2023 et 2024. Ces valeurs ont été déterminées en fonction du marché immobilier local selon les secteurs ainsi que le type de construction. Le marché, à la hausse, a contribué à une augmentation du rôle d'évaluation. D'ailleurs, certains segments de marché, tels les terrains et les résidences riveraines, démontrent une progression plus grande que les autres types de propriétés.

La valeur imposable totale de l'ensemble des propriétés est passée de 65 777 400 \$ à 77 093 900 \$. Le dernier rôle d'évaluation établissait les valeurs au 1^{er} juillet 2014. **Le rôle n'avait donc pas été équilibré depuis six ans.**

Suite à l'envoi des comptes de taxes, l'évaluateur ou son représentant sera à la disponibilité des contribuables afin de donner de l'information relativement aux nouvelles valeurs inscrites au rôle d'évaluation. L'exercice que vous avez à faire n'est pas de vérifier l'augmentation ou la diminution de valeur avec l'évaluation antérieure, mais bien de vous poser la question suivante : **Est-ce que vous auriez pu, en date du 1^{er} juillet 2020, vendre votre propriété au prix de l'évaluation ?**

Si vous croyez, en vous basant sur le marché, que cette valeur est non représentative par rapport à la valeur marchande de votre propriété, alors veuillez contacter la M.R.C. par téléphone en ayant en main votre numéro de matricule indiqué sur votre compte de taxes.

Par ailleurs, si vous jugez que votre valeur inscrite au rôle vous cause un préjudice, vous pouvez alors, **jusqu'au 30 avril 2022**, déposer une **demande de révision** qui exigera un dépôt d'argent variant de 81 \$ à 1 087 \$, selon votre évaluation. Voir détails et coordonnées sur le dépliant explicatif.